REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2026
Application agréée E-legalite.com
099_DE-075-200000685-20261016-DEL2026_38-

ESPCI PARIS
UNIVERSITÉ PARIS SCIENCES & LETTRES

**DEL-2026-38**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2026**

**Nombre de membres du Conseil d'administration : 14**

Présents : 8
Pouvoirs : 4
Votants : 12
Ne prend pas part :

**Les administrateurs**

Jean-Noël AQUA
Florence BERTHOUT
Stéphanie BONNEAU
Isabelle CHATAIGNER
Irénée FREROT
Sylvain GILAT
Luc LEBON
Jean-Pierre LECOQ
Tessa MARCEAU
Charles MERGEY
Marc RENNER
Marine ROSSET
Paul SIMONDON
Mélody TONOLLI

**La Présidente**

Mélody TONOLLI

**Le/la Secrétaire de séance**

Charles MERGEY

**L'an deux mille vingt-six, le 16 octobre à 10 heures, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 6 octobre 2026 se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Mélody TONOLLI.**

**Objet : CREATION DE BOURSES DESTINEES AUX ETUDIANTS DU MASTER SCIENCE ET TECHNOLOGIE POUR LA SANTE (ST4Health)**

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L1611-7 I et L2242-1 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale, et lui transférant la gestion de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI) jusqu'alors administrée en régie directe ;

Considérant que l'institut interdisciplinaire d'intelligence artificielle PaRis Artificial Intelligence Research InstitutE (PR[AI]RIE) d'une part, et l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) des Cancers des femmes d'autre part, ont fait part à l'ESPCI de leur volonté de financer des bourses d'excellence destinées aux étudiants du Master ST4Health ;

Que ces bourses sont attribuées aux étudiants sélectionnés par les deux financeurs mentionnés sur des critères académiques et au regard de l'adéquation du projet de l'étudiant avec les intérêts thématiques des entités ;

Ouï le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

**Article 1 :** la mise en place de deux dispositifs de bourses, financés par des recette fléchées et destinées aux étudiants du Master Science & Technologie pour la santé (ST4Health) d'un montant annuel de 12 000 € pour l'une et de 10 000 € pour l'autre sont créés.

**Article 2 :** d'autoriser la Présidente, ou son représentant par délégation, à signer les conventions permettant à L'ESPCI de procéder au versement mensuel de ces bourses aux bénéficiaires désignés par les organismes finançant les dispositifs.

**Article 3 :** Le tableau ci-dessous fixe les caractéristiques essentielles des bourses crées par la présente délibération :

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-075-200000685-20261016-DEL2026_38-

ESPCI PARIS
UNIVERSITÉ PARIS SCIENCES & LETTRES

| Origine du financement | Désignation des boursiers | Montant Annuel de la bourse | Nombre de mois de versement de la bourse | Montant mensuel de la bourse | Nombre de bénéficiaires par année universitaire | Total budgété par année universitaire |
|---|---|---|---|---|---|---|
| PR[AI]RIE | Par le financeur | 12 000 € | 10 | 1 200 € | 6 | 72 000 € |
| IHU des cancers des femmes | Par le financeur | 10 000 € | 10 | 1 000 € | 1 | 10 000€ |
| | | | | | | 82 000€ |

**Article 4 :** La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise à disposition du public sur un registre papier.

**Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le/la Secrétaire de séance

Charles NERGEY

La Présidente

Mélody TONOLLI

Publié le 20/10/2026